



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012

Salle des Remparts, Rue – 20h00

Présent/e/s Nicole Barbey, Jacques Bondallaz, Gérald Borcard, Daniel Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Grégoire Bovet, Francis Braillard, Magalie Conus, Stephan Cottet, Denise Dorthe, Bernard Fidelis, Nadine Fontaine, Erich Freuler, Frédéric Galster, Céline Guillochon, Michel Gobet, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Philippe Oberson, Denis Orange, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Roland Savary, Aline Savio, Armand Surchat

Conseil communal : Antoinette Piccand (syndique), François Bosson, Franco De Andrea, Serge Demierre, Louis Hassler, Brigitte Kauffmann, Magali Nardin

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Laurent Seydoux, Joseph Aeby

Présidence Nicole Barbey



En ce début de séance, **Mme la Présidente** salue la présence de la presse, Mme Angel de La Gruyère, ainsi que les membres du public. Elle souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général, notamment M. Denis Orange qui succède à M. Yaël Leuba, démissionnaire du groupe UDC. C'est avec plaisir qu'elle accueille la nouvelle secrétaire communale, Mme Cynthia Buache Mesot, en poste depuis le 1^{er} octobre 2012.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Nicole Barbey, Présidente, M. Armand Surchat, vice-président, MM. Gérald Borcard, Daniel Bosson et Roland Savary, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

Mme Nicole Barbey relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 27 novembre 2012, sous pli personnel, par publication dans la Feuille officielle et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque.

Elle constate que 28 membres du législatif sont présents et 2 sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec 15 voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés sitôt celui-ci approuvé.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

1. Procès-verbal de la séance du 04 avril 2012

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2012 a été transmis par courriel, dès sa rédaction en avril 2012. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Nouvelle clé de répartition glânoise

2.1. Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne-Veveyse du 29 août 2012 – Clé de répartition des charges d'exploitation

A ce sujet, les membres du Conseil général ont reçu un rapport du Conseil communal avec la convocation, document qui explique la nouvelle répartition. Etait également jointe à ce courrier la proposition de modifications des statuts qui a été acceptée lors des Assemblées extraordinaires des délégués du 29 août 2012.

Sans transition, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme Antoinette Piccand, Syndique, qui donne lecture d'explications complémentaires concernant cette nouvelle clé de répartition glânoise. Ce document est joint au présent procès-verbal.

Au terme de réflexions et de simulations, il est apparu que la solution la plus réaliste était simplement d'abandonner le critère de l'indice de la capacité financière et de baser la clé sur la population dite légale et le rendement de l'impôt cantonal direct (impôt sur les personnes physiques, morales et impôt à la source).

En résumé, cette nouvelle clé permet une répartition des charges la plus proche de la situation actuelle. L'impact pour la commune de Rue est minime, soit une augmentation de CHF 9'401.54 (0.17%) pour toutes les charges intercommunales, sauf le CO. Quant au CO, sans investissement, le montant total des charges augmente légèrement, passant de CHF 506'481.07 avec la clé actuelle à CHF 513'103.27, en 2028, avec un préciput évolutif (5% de 2013 à 2017, 4% de 2018 à 2022, 3% de 2023 à 2027 et 2% dès 2028). Avec un investissement de 10 millions (réfection et agrandissement), la part des charges pour la commune passe de CHF 530'734.02 à CHF 551'741.50 (+5.13%) en 2028 ! L'impact sur la participation de chaque commune est donc minime également.

M. François Bosson rajoute que cette clé a fait l'objet de longues et laborieuses négociations. C'est la réfection du CO qui a été l'élément déclencheur. En effet, s'agissant de « réfection », l'Etat ne participait pas à hauteur de 50% et le chef-lieu de la Glâne devait prendre en charge le 50% des coûts ! La clé initiale avait été mise en place pour l'investissement de départ.

M. Erich Freuler rappelle que le groupe « Ville et Campagne » avait demandé d'avoir un comparatif des contrats en cas de changements des conditions, de manière à pouvoir évaluer les incidences. De plus, il aimerait connaître les conséquences d'un éventuel refus. Enfin, si l'Association peut dépenser 50 millions en propre régie, quelle influence la commune de Rue a-t-elle sur une telle décision ?

Tout d'abord, Mme la Syndique rappelle les conditions d'acceptation de la nouvelle clé : 75% des communes doivent l'accepter et 75% des citoyens.

Elle est d'ores et déjà acquise à l'unanimité dans la Glâne. Le vote de la commune de Rue n'y changera donc rien !

Quant aux incidences financières, elles ne peuvent pas encore être calculées car les investissements ne sont pas encore connus. La construction du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont est la première étape, avec le début des travaux en 2014. Le projet de l'architecte avoisine les 22 millions de francs. Mme Antoinette Piccand rappelle également que ce crédit d'investissement a déjà été voté. Si ces 25 millions supplémentaires ne sont pas votés, le RSG ne pourra pas s'endetter et il fera un appel de fonds auprès des communes.

Mme la Présidente remercie Mme la Syndique pour ses explications détaillées et les compléments de M. François Bosson. Elle met cet objet au vote.

Vote : Les modifications des statuts de la Région Glâne-Veveysse du 29 août 2012 sont **acceptées à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.2. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 29 août 2012 – Clé de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement

Vote : Les modifications des statuts du Cycle d'Orientation du 29 août 2012 sont **acceptées à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.3. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé de la Glâne du 29 août 2012

2.3.1 Clé de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement

Vote : La clé de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement du Réseau Santé de la Glâne du 29 août 2012 est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.3.2 Limite d'endettement

Vote : La limite d'endettement du Réseau Santé de la Glâne du 29 août 2012 est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.4. Approbation de l'application de la nouvelle clé glânoise à toutes les Ententes Intercommunales du district

Vote : L'application de la nouvelle clé glânoise à toutes les Ententes Intercommunales du district est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. Déchetterie de Promasens

3.1 Présentation du projet de la nouvelle déchetterie de Promasens

Mme Nicole Barbey passe la parole à M. Franco de Andrea pour qu'il présente le projet de la nouvelle déchetterie de Promasens. Il fait un bref rappel de la situation actuelle :

- Commune de Rue en 2011 : 1'218 habitants
- Couverture en 2011 : 70.4% (la loi exige 70% !)
- Estimation de couverture en 2013 : 74.5%
- 2 déchetteries (Rue et Promasens (intercommunale avec Ecublens)
- Avantage : meilleure proximité pour les habitants,
- Inconvénients : pas d'interactivité, gestion et équipement à double, horaires limités

La déchetterie de Rue est petite il n'existe pas de possibilité d'agrandissement. Etant encombrée, il n'est pas envisageable de rajouter des bennes. De plus, la balance est en fin de vie, tout comme les bennes qui sont vieillissantes.

La déchetterie de Promasens n'est pas finie, une zone reste non goudronnée et l'accès demeure difficile (une entrée mais pas de sortie). Le gros souci réside dans l'entreposage des branches ; c'est un dépotoir où l'on trouve également des matériaux de construction, des pneus,...! Depuis 2008, date à laquelle la gestion des branches est en accès libre, il en a coûté pas moins de **CHF 43'000.00** à la commune pour les broyer ! Avec le système de balance actuel, la boursière doit saisir tous les tickets de pesée à la main. Ce site présente un avantage non négligeable : le terrain alentour est communal.

Propositions du Conseil communal :

- Maintenir la déchetterie de Rue pour les déchets verts (gazon et branches), avec une ouverture limitée (saison, période d'heures d'été).
- Prévoir l'agrandissement de la déchetterie de Promasens, en créant une sortie et en mettant en place un compacteur à l'intérieur (mais avec l'accès depuis l'extérieur) pour des raisons de sécurité. Un tel aménagement est budgétisé entre CHF 400'000.00 et CHF 500'000.00, avec une augmentation du prix au kilo et de CHF 20.00 de taxe par habitant.

3.2 Réponse à la demande d'achat de compacteur (-s)

L'acquisition d'un compacteur permettra aux citoyens d'évacuer leurs ordures ménagères 24h/24, et ce, 7jours/7. Cela diminuera les transports – et donc les coûts - car les bennes seront pleines. L'introduction d'une carte à prépaiement présente l'avantage de décharger le gardien de déchetterie qui passe actuellement beaucoup de temps à peser les sacs.

Il reste au Conseil communal à réfléchir à la meilleure solution pour le chargement de ces cartes (points de vente au bureau communal, au contrôle des habitants...). Cet investissement est aussi une installation complexe et fragile. Dans les coûts, il faut tenir compte de l'installation, de son amortissement (7 ans selon la LCo) et de son entretien annuel.

En achetant un compacteur, le coût annuel est devisé à CHF 12'907.06. Cela génère une augmentation de CHF 0.11 par kilo de déchets (CHF 0.25 avec deux compacteurs).

En conclusion, le Conseil communal part du principe de garder les deux déchetteries (déchets verts à Rue et déchets ménagers à Promasens). Cette variante permet d'optimiser les infrastructures, de fermer la zone « branches », d'augmenter la surveillance tout en diminuant les frais de gardiennage et de mettre à disposition une installation fonctionnelle 24h/24h, 7 jours/7 avec le compacteur.

Comme tout projet, cette option a quelques inconvénients, notamment les trajets occasionnés par l'unique lieu, l'augmentation de la taxe et la gestion du prépaiement.

M. Stephan Cottet est d'avis qu'il serait plus simple d'installer le compacteur à la déchetterie de Rue. M. Franco de Andrea explique qu'avec la mise en place d'un compacteur, il n'y aura plus de réception des sacs sur l'autre site. Avec sa proposition, les citoyens des autres villages devraient se rendre à Rue. Si la personne a uniquement un petit sac, relève **M. Stephan Cottet**, elle pourrait aller à Rue au lieu de se rendre à Promasens. M. Franco de Andrea prend note de cette proposition.

M. Roland Savary remercie tout d'abord le Conseil communal pour son travail et l'excellente présentation de ce projet qui met en évidence toutes les difficultés qui découlent d'un tel dossier. Toutefois, il estime que ce projet n'est pas réaliste sans l'installation de deux compacteurs. Les citoyens de Rue n'ont pas envie d'aller à Promasens porter leurs sacs. M. Franco de Andrea est conscient de cette problématique mais rappelle qu'une installation supplémentaire provoque une augmentation de 25 centimes au kilo, sans compter la taxe de base (CHF 20.00 par habitant). **M. Roland Savary** pense que des économies peuvent encore être faites ailleurs. Par contre, tout le monde est d'accord sur un point : la situation actuelle ne peut pas durer, avec ou sans compacteur. M. Franco de Andrea va analyser dans le détail l'impact avec un deuxième compacteur et évaluer les économies, même substantielles.

Il profite du traitement de cet objet pour préciser que la demande de crédit de CHF 25'000.00 concerne l'étude du projet définitif qui découle de cette réflexion. M. Franco de Andrea rajoute par ailleurs que la commune d'Ursy réfléchit aussi à une nouvelle déchetterie et des contacts sont établis afin de trouver d'éventuelles synergies. Leur projet est prévu en dessous de la scierie Périsset.

M. Stéphane Cottet salue cette initiative et encourage le Conseil communal à poursuivre les discussions. Il est nécessaire d'imaginer un projet à plus grande échelle. M. Franco de Andrea rencontrera le délégué de la commune d'Ursy en janvier. Il précise que le montant de la demande de crédit sera de toute façon utilisé, quelle que soit l'option choisie !

M. Grégoire Bovet remercie également le Conseil communal pour ce travail soigné et rapporte que le groupe « Entente » est satisfait de cette proposition ; c'est un bon compromis sur le plan financier. Par contre, son groupe n'est pas favorable à l'installation de deux compacteurs. Mme la Syndique rajoute qu'un compacteur est prévu pour une population entre 800 et 1000 habitants.

La commune de Rue n'a pas un bassin de population suffisant, c'est pour cette raison que les coûts augmentent !

M. Stephan Cottet est favorable à ce que les citoyens de Rue aient la possibilité de déposer leurs sacs à Ursy, en cas de mise en place d'une carte à prépaiement. M. Franco de Andrea abordera également cette option. Mais elle a des incidences, notamment en ce qui concerne la répartition des coûts, l'entretien, la casse... Cela peut être une alternative ! M. François Bosson relève que cette solution nécessiterait un seul et unique règlement ! De plus, pour que ce soit équitable pour les deux communes, il faut un même taux de couverture des charges. De plus amples informations seront données ce printemps.

M. Franco de Andrea annonce également être en train de refondre le règlement des déchets. Il transmettra ce document dans le courant du mois de janvier et reste bien évidemment à disposition des groupes pour en discuter.

3.3 Adhésion à la SAIDEF

Avant de passer au vote, M. François Bosson apporte quelques informations supplémentaires concernant la SAIDEF à proprement parler. C'est une société anonyme de droit privé dont le but est la construction et l'exploitation d'une usine d'incinération. Son capital-actions de CHF 27'000'000.00 est divisé en 675'000 actions nominatives. En devenant membre, la commune de Rue représente 0.11% !

Pourquoi devenir membre ? Actuellement, la commune y amène ses déchets mais elle n'a pas droit de regard du fait qu'elle n'est pas membre. De plus, la SAIDEF a annoncé pour 2013 une augmentation de CHF 27.00 la tonne pour l'incinération des déchets des communes non actionnaires. Rue est à 100 tonnes de déchets par année, y compris les encombrants. En adhérant, la commune éviterait de répercuter ces coûts en augmentant de 3 centimes la taxe au poids. La SAIDEF propose de devenir « actionnaire » aux conditions de 1996 (les actions sont achetées en fonction du nombre d'habitants), soit 596 actions à CHF 65.00, contre 1300 en 2011.

Au niveau des inconvénients, cela représente un investissement, et donc un risque, de CHF 30'000.00 pour le ménage communal et, en cas de faillite de la SAIDEF, ce montant est perdu. Il y a toutefois lieu de préciser que cette société est bénéficiaire depuis 4 ans.

M. François Bosson relève encore quelques chiffres intéressants :

- 24 millions chiffre d'affaires en 2011
- Total du bilan au 31.12.2011 de 103 millions
- Amortissement en 2011 : 7 millions
- Actifs immobilisés au bilan pour CHF 97'352'210.00.

M. Olivier Pittet demande s'il y a des concurrents à la SAIDEF ? M. Franco de Andrea répond par l'affirmative, notamment à Lausanne (Tridel SA) et à Neuchâtel. La commune a l'entière liberté de choisir son partenaire. Il est évident que la SAIDEF cherche des actionnaires afin de récupérer des déchets à incinérer. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'introduction du tri des déchets a généré une forte diminution des matières à incinérer. C'est donc dans son intérêt de trouver de nouveaux actionnaires, d'autant plus que la SAIDEF produit de l'énergie.

M. Franco de Andrea rajoute qu'il va également la contacter pour discuter du projet de mise en place de compacteurs, histoire peut-être de trouver un arrangement financier.

Il profite de l'occasion pour remercier les trois employés de déchetterie qui n'ont pas la tâche aisée dans l'exécution de leur fonction.

Vote : L'adhésion à la SAIDEF est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. BUDGETS 2013

4.1 Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit de CHF 121'909.80** pour un total de charges de CHF 5'154'985.65.

M. François Bosson, responsable des finances, passe la parole à Mme Christine Fardel, boursière communale, qui passe en revue les différents chapitres et apporte quelques précisions. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

M. Armand Surchat : n°140.352.00 « Service Feu Glâne Sud » : il s'étonne du montant budgétisé. M. Serge Demierre répond que le Service du feu a prévu le changement de la motopompe de Rue ; en effet, elle a 22 ans et arrive en fin de vie. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement afin de voir l'évolution du budget. De plus, le salaire horaire des sapeurs-pompiers est passé de CHF 12.00 à CHF 15.00. Enfin, l'ECAB oblige désormais de changer tous les signaux « triopan » (10 pièces à CHF 500.00/pièce) et l'Etat, d'expertiser toutes les remorques. Le coût par habitant est passé de CHF 21.92 en 2008 à CHF 22.51 en 2013. Tout est mis en œuvre pour maintenir ces coûts, d'autant plus que la population a fortement augmenté.

M. Armand Surchat : compte n°210.352.00 « Part au cercle scolaire primaire » : le budget passe de CHF 43'244.00 en 2012 à CHF 138'191.00 en 2013. Mme Magali Nardin explique que les locations des salles de classes sont désormais comptabilisées dans le compte n°942.423.80, « locations des salles de classes ». Ce montant est donc restitué pour CHF 111'500.00. Ainsi, la charge réelle passe de CHF 43'244.00 à CHF 45'220.00 (140 élèves à CHF 323.00). Cette charge de location doit figurer au plan comptable.

En passant sur le chapitre 28, « Cercle Scolaire », M. François Bosson précise que le budget de l'ACER a été intégré mais qu'il est équilibré.

M. Erich Freuler souhaite connaître le nombre d'enfants de la commune fréquentant le conservatoire. Mme Christine Fardel précise que ce montant est débité directement du compte courant de l'Etat ; ce sont des charges liées. Pour la commune de Rue, cela représente 125 unités (1 unité = 50 minutes).

M. Stephan Cottet s'étonne que les frais du Conservatoire, compte n°300.351.00 « Part aux dépenses du Conservatoire », soient répercutés aux communes sans pouvoir intervenir. Mme la Syndique rappelle qu'il s'agit de charges liées.

M. Grégoire Bovet sollicite le détail du compte n°340.301.00 « Salaires ». Mme Brigitte Kauffmann précise qu'il s'agit du salaire de la concierge du Refuge des Fourches : salaire fixe de CHF 700.00, à cela s'ajoutent les nettoyages et l'entretien courant. Mme la Syndique relève également que la différence vient du fait qu'auparavant certains frais étaient passés dans les frais d'entretien des bâtiments.

M. François Bosson rappelle que les chapitres n°40-41 et 44 découlent de charges liées. Quant à la rubrique n°581 « ASGS–Antenne Sociale Glâne Sud », les charges sont identiques aux revenus. La part de la commune de Rue se trouve dans les comptes n°580.352.00 « Part Rue aide matérielle ASGS » et n°580.352.10 « Part Rue fonctionnement ASGS ».

M. Grégoire Bovet demande des explications par rapport à l'augmentation du compte n° 580.351.00 « Part aux frais cantonaux d'assistance ». Mme Antoinette Piccand précise qu'il s'agit de charges liées. Dans la région, l'aide matérielle diminue ce qui n'est pas le cas en ville de Fribourg.

M. Grégoire Bovet précise que la diminution du droit au chômage fait que les citoyens ont plus facilement recours à l'aide sociale.

M. François Bosson anticipe la question relative aux abonnements CFF, compte n°650.318.00 « Abonnements journaliers CFF ». En effet, l'acquisition de ces abonnements n'a pas été renouvelée car ces dernières années, la commune a fait du déficit (entre CHF 4'000.00 et CHF 5'000.00). De plus, la moitié des bénéficiaires n'habitent pas la commune. Cette année le budget est équilibré car de nombreux abonnements ont été vendus à des habitants de Puidoux (cambriolage de leur administration).

M. Stephan Cottet revient sur le chapitre n°62 « Routes communales et génie civil » et s'étonne de ne pas y voir figurer un montant pour la création d'un arrêt de bus au fond de Rue, vers l'ancienne gendarmerie. Il propose aussi d'en aménager un nouveau vers la grotte. Mme Brigitte Kauffmann confirme que l'arrêt de bus au fond de Rue sera construit. Toutefois, il est prévu de remettre en état cette route probablement en 2014. Cet aménagement sera réalisé une fois que ces travaux seront terminés. **M. Stephan Cottet** propose également de prévoir un évitement de bus dans le cadre de cette réfection. Mme Brigitte Kauffmann confirme que cette alternative sera étudiée mais que les coûts obligeront la commune à faire des choix. **M. Stephan Cottet** rappelle que la structure est à charge des TPF !

M. Erich Freuler sollicite des compléments d'informations par rapport aux CHF 30'000.00 prévus au poste n°620.314.30 « Frais d'entretien des places ». M. Louis Hassler explique que la place vers le « Chalet Bise », le mur, la porte et les escaliers seront remis en état pour CHF 20'000.00. Le solde est prévu pour des entretiens courants.

Concernant le chapitre 74, « Cimetières », M. Serge Demierre rajoute que la création d'un colombarium est projetée à Chapelle. Par contre, il n'a rien mis au budget car pour l'instant, les communes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la variante (Rue participe financièrement à hauteur de 50%). Il reviendra sur cet objet probablement lors des comptes.

Au poste 79, « Aménagement du territoire », compte n°790.318.30, figure un montant de CHF 10'000.00 pour le logiciel CoMMap. Il s'agit d'un programme qui permet notamment l'introduction sur informatique des conduites d'adduction d'eau, des conduites d'évacuation des eaux claires et des eaux usées, des parcelles, des propriétaires,... Cela représente un important investissement mais cet outil devient indispensable.

M. François Bosson a mis à nouveau CHF 10'000.00 pour 2013, et par la suite, il s'agira de frais de mise à jour qui évolueront en fonction des travaux effectués sur la commune.

M. Grégoire Bovet sollicite des explications au sujet du compte n°810.461.10 « Subventions forêt d'accueil ». M. Serge Demierre explique que ces subventions sont attribuées par le canton pour l'entretien des forêts d'accueil, selon 3 types :

A : parcours Vita ; B : accès à un monument ou gorges ; C : chemins forestiers

L'Etat a coupé ces subventions et laissé plus que le secteur « a ». C'est dommage car Rue était pratiquement la seule commune de la corporation forestière à équilibrer ses budgets et ses comptes dans le secteur forestier.

Le montant de CHF 7'000.00 prévu au compte n°830.365.00 « Subvention à une société » concerne Le Panache d'Or et Wunderland.

M. François Bosson précise que ce budget a fait l'objet de deux lectures pour arriver à ce résultat.

M. Stephan Cottet souligne que l'on parle beaucoup de « charges liées ». Ne peut-on pas demander des explications au canton quand le montant double ? Mme Antoinette Piccand relève que c'est le Grand Conseil qui vote le budget de l'Etat. Les montants sont ensuite répartis en fonction de la population.

4.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui préavis favorablement ce budget. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

4.1.2 Questions et débat

Le présent budget ne fait pas l'objet d'autre remarque ou question.

4.1.3. Vote du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année 2013 est **approuvé avec une abstention**.

Votants	28	abstention(s)	1	Majorité	15	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4.2 Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. M. François Bosson passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions.

Le montant de CHF 70'000.00 prévu au compte n°620.501.00 « **Aménagement des routes** » est reporté. Ce dossier concerne le remaniement parcellaire.

« **Eclairage public** », CHF 45'000.00 au compte n°620.501.31 : Mme Brigitte Kauffmann explique que ce montant est prévu pour assainir l'éclairage public, avec une offre du Groupe E ; les lampadaires seront modifiés et les lampes changées afin de diminuer la consommation d'énergie.

« **Sécurité routière** », CHF 77'900.00 au compte n° 620.501.81 : ce montant est un report. Mme Brigitte Kauffmann relève qu'il s'agit d'un serpent de mer qui dure depuis des années. Pour faire des aménagements routiers, il faut présenter un dossier au canton ; il est examiné dans une commission « Valtraloc ». Il circule dans les services de l'Etat depuis 6 ans. Un des problèmes relève de la complexité de la commune de Rue ; de plus, les services de l'Etat manquent cruellement de personnel. La commune a présenté un projet détaillé du secteur de Promasens ; selon les dernières nouvelles, le dossier avance...

« **Aménagement Champ-au-Rey** », CHF 20'000.00 au compte n°620.501.90. Il s'agit d'un report. Les travaux seront réalisés une fois que les constructions seront terminées.

Le montant de CHF 25'000.00 prévu au compte n°720.504.00 concerne « **l'étude de l'aménagement de la déchetterie de Promasens** ».

« **Place de jeux** », CHF 30'000.00 au compte n°830.503.00 : Mme Brigitte Kauffmann souligne que les enfants scolarisés à Rue ont une cour de récréation sommaire sur la place de parc. Cette situation n'est pas satisfaisante, d'autant plus que des enfants de plus en plus jeunes sont concernés. La question était de savoir où l'aménager ? Après quelques réflexions, il restait la bande herbeuse entre l'école et le parking. L'idée est de réaliser un circuit avec des aménagements permettant de délester la cour de récréation. Cet objet prend forme en collaboration avec la commission d'aménagement.

« **Le Trieur- Transformation** », CHF 15'000.00 au compte n°942.503.10. Ce montant concerne la dernière étape de la réfection de ce bâtiment, soit l'isolation du sol du grenier.

4.2.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui est annexé au procès-verbal et qui préavis favorablement le budget d'investissements, lequel laisse apparaître un déficit de Fr. 1'377'672.45.

4.2.2 Examen et vote de chaque investissement

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.31	Eclairage public	CHF 45'000.00

Ce poste sera financé, au besoin, par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
720.504.00	Etude aménagement d'une déchetterie	CHF 25'000.00

Ce poste sera financé, au besoin, par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
830.503.00	Place de jeux, école primaire de Rue	CHF 30'000.00

Ce poste sera financé, au besoin, par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
942.503.10	Le Trieur, isolation des combles	CHF 15'000.00

Ce poste sera financé, au besoin, par un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4.2.3 Vote final du budget des investissements

Vote : Le budget global des investissements est **accepté à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Mme la Présidente profite de l'occasion pour remercier la boursière communale pour son excellent travail ainsi que M. François Bosson pour toutes ses explications.

5. Election d'un membre de la commission d'aménagement

En remplacement de M. Yaël Leuba à la Commission d'aménagement, M. Denis Orange, du Groupe UDC, a présenté sa candidature. Mme Nicole Barbey donne lecture de son courriel présentant ses motivations. Aucun autre candidat n'ayant présenté sa candidature, M. Denis Orange est nommé à l'unanimité. La Présidente le félicite et lui souhaite la bienvenue au Conseil général.

6. Divers

Mme Antoinette Piccand signale à l'assemblée que le Conseil communal a reçu un courrier de l'Intersociété de Rue qui interpelle la commune par rapport à la baisse du chiffre d'affaires des lotos, avec parfois même des lotos déficitaires. L'Intersociété demande de revoir la position sur la taxe prélevée sur les lots (3% du montant des lots, environ CHF 384.00). Ce montant représente parfois 10% du bénéfice du loto. Mme la Syndique rappelle toutefois que le Conseil communal avait proposé de réduire de moitié cet impôt mais que cet objet avait été refusé en assemblée.

Ce soir, elle ne demande pas de prendre position mais de réfléchir à cette problématique et de passer cet objet au Conseil général du printemps, avec en cas d'acceptation, une entrée en vigueur pour la prochaine saison des lotos. Mme Antoinette Piccand rappelle qu'il y a actuellement environ CHF 60'000.00 sur ce compte, montant affecté aux sociétés à but non lucratif pour toute organisation de manifestation en faveur de la collectivité.

M. Sylvain Périsset estime que ce n'est pas CHF 300.00 qui vont faire vivre les lotos à Rue et Promasens. Pour lui, les Intersociétés doivent se remettre en question. Le système est valable et la Société de développement en bénéficie. Il n'est pas contre une diminution mais il trouverait dommage de supprimer cette taxe !

Mme la Syndique poursuit en donnant quelques informations quant aux fusions avec les communes voisines. La commune d'Ecublens a approché le Conseil communal de Rue ; après une 1^{ère} séance assez constructive, il semblait que les choses s'annonçaient bien. Lors de la 2^{ème} rencontre, le Conseil communal d'Ecublens a d'entrée de jeu relevé qu'il ne voulait pas d'un Conseil général. En supprimant l'assemblée communale, il craignait un échec de cette fusion. Une fusion n'étant alors pas envisageable avant 2016, la commune de Rue a arrêté les discussions.

M. Sylvain Périsset soulève la problématique des places de parc autour de la salle de Promasens. Existe-t-il un règlement ou ne devrait-on pas en faire un ? Il y a de plus en plus de privés qui squattent cette place, usurpant l'espace aux personnes venant aux lotos. Mme Antoinette Piccand a pris bonne note de cette intervention et se charge de ce dossier.

M. Stéphan Cottet a une question concernant la commission d'aménagement, plus précisément la commission de parking : Où en est-on avec l'étude du parking ? Mme Brigitte Kauffmann explique que la commission de parking a fait un recensement des lieux potentiels, le but étant de réfléchir à ce qui serait envisageable de faire un jour. Les avis des différents services de l'Etat et les difficultés sont désormais connus. L'état des lieux est fait et actuellement, des calculs de coûts sont en cours pour savoir dans quel sens aller.

Mme Myriam Mouron sollicite quelques informations par rapport à l'animation prévue dans le cadre de « La Cité de l'Energie ». Mme Brigitte Kauffmann répond que l'idée est d'organiser un séminaire et de se rencontrer un samedi avec le Conseil communal et les membres du Conseil général. Cette animation serait supervisée par des professionnels afin de réfléchir à « Rue 2020 - 2050 », quel avenir pour la commune ? Cette demi-journée est prévue pour le printemps 2013.

M. Michel Gobet donne l'information selon laquelle il a été approché par le tenancier de la buvette du football de Promasens–Chapelle concernant l'exploitation de cette buvette. En effet, il a sollicité une autorisation pour exploiter de façon plus régulière cette buvette et la commune a refusé. Mme Antoinette Piccand confirme que la patente du tenancier ne lui permet pas d'exploiter davantage ce lieu.

D'autre part, il a entendu que le club de pétanque, qui utilise le terrain à côté du terrain de football, n'est plus très actif. Il lui est confirmé que leur société fait toujours partie de l'Intersociété. **M. Michel Gobet** explique que les habitants de Promasens regrettent le manque d'activités vers cette cabane. Ne pourrait-on pas faire autre chose à cet endroit ? **M. Roland Savary** confirme que le terrain appartient au club de football et que son bail court jusqu'en 2015. Mme Nicole Barbey rajoute que le club de football utilise aussi cette place pour des activités sportives et que l'endroit est bien entretenu.

M. Michel Gobet demande à qui appartient le matériel dans la salle de gymnastique de Promasens. Mme la Syndique précise que ce matériel appartient pour la plupart à l'Intercommunale de Rue-Auboranges-Ecublens-Chapelle.

Certains engins sont propriété de la société de gymnastique. **M. Michel Gobet** explique qu'il fait partie d'un groupe d'unihockey qui s'entraîne dans cette salle. Le groupe souhaite acheter des bandes démontables, tout comme à Sivriz. L'équipe se demande si une aide financière est envisageable de la part de la commune ou de l'Intercommunale ? Mme Antoinette Piccand ne pense pas que l'Intercommunale entre en matière car les locaux contiennent tout le matériel nécessaire pour les écoles et la société de gymnastique. Enfin, elle ne voit pas pourquoi l'Intercommunale financerait du matériel particulièrement pour une société !

M. Erich Freuler intervient au sujet du bulletin d'information paru à l'automne 2012. En effet, il trouve les données sur l'eau trop compliquées (turbidité, nitrite, dureté de l'eau...). Mme Brigitte Kauffmann est d'accord mais rappelle que la commune a l'obligation légale de les publier. Elle donnera des explications dans la prochaine édition, avec des commentaires.

M. Stephan Cottet constate que les comptes de fonctionnement 2011 dégageaient un bénéfice de CHF 10'666.48 ; en 2012, il était prévu un déficit de CHF 67'768.65 et pour 2013, le Conseil communal arrive à un montant déficitaire de CHF 121'009.79. Il ne faudrait pas que cela devienne chronique. Le Conseil communal a-t-il une solution pour y remédier ? Par ailleurs, il adresse ses remerciements au Conseil communal pour tout son travail.

M. François Bosson explique que la présentation d'un déficit ou d'un bénéfice de CHF 10'000.00 dans les comptes n'est pas forcément plus explicite que dans un budget car il y a la possibilité de faire des amortissements extraordinaires dans les comptes. Il faut attendre les comptes pour voir la véritable évolution, tout comme pour la planification financière. Le Conseil communal prendra des mesures si besoin est (augmentation des impôts) mais il dispose encore d'une certaine marge de manœuvre.

Mme Nicole Barbey annonce avec regret la démission au 1^{er} janvier 2013 de M. Bernard Fidelis, du Groupe Entente. Elle le remercie pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour la suite. Pour sa succession, il y aura 2 candidats, qui occupaient le 3^{ème} rang des viennent-ensuite de la liste « Entente » : MM. Michel Sonney et Joël Crausaz. Les deux premiers de la liste ont remplacé Mme Magali Nardin et M. François Bosson, élus au Conseil communal. Si les deux candidats acceptent leur élection, un tirage au sort aura lieu.

Cette séance arrivant à son terme, Mme la Présidente passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Antoinette Piccand remercie les membres du Conseil général pour l'excellent déroulement de cette séance et pour leur engagement et l'intérêt qu'ils portent aux affaires publiques. Elle profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe de l'administration et les employés communaux. A toutes et à tous, Mme la Syndique souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2013. Elle invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Mme Nicole Barbey adresse également ses remerciements à tous pour le travail et l'engagement de chacun durant cette année. Elle souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes et une excellente année 2013. Avant de conclure, elle rappelle que la commune de Rue a accueilli l'assemblée générale des délégués de la Raiffeisen ainsi que l'assemblée des délégués de l'Association des communes fribourgeoises auxquelles elle a eu plaisir d'y participer.



La séance est levée à 22h25

Au nom du Bureau du Conseil général :

La Présidente:



La Secrétaire :

Nicole Barbey

Cynthia Buache Mesot

Annexes mentionnées